Image not found or type unknown

Testament authentique discutable

Par **franck6464**, le **11/06/2014** à **14:18**

Bonjour à la communauté , lors d'un testament authentique à titre particulier , est ce que lors de la rédaction , et, en tant que témoin un clerc de notaire peut être témoin ? ensuite il y a pas mal de fautes de ville de lieu et de code postal dans la rédaction de celui-ci , merci de me renseigner sur l'invalidité d'un testament authentique , pourtant jugé trop parfait et inattaquable.....merci de vos réponses .[smile16]

Par **domat**, le **11/06/2014** à **15:19**

bjr,
l'article 975 du code civil précise que ne peuvent être témoins du testament authentique, les clercs des notaires par lesquels les actes sont reçus ce qui n'interdit à un clerc d'une autre étude d'être témoin.
cdt

Par **franck6464**, le **11/06/2014** à **16:25**

Merci Domat de ta réponse concise , la personne qui a fait ce testament était mon père..décédé il y a un an . déjà très fatigué et début d`azeilmer ...je possede l'intégralité de son dossier médical de quoi attaquer son ex-compagne pacsee pour abus de faiblesse et aussi légataire .....leg qui dépasse outrageusement la quotité disponible ....a croire que le notaire qui a recueilli ses dernières volonté était soit aveugle soit complice involontaire ..,j'ai l'intention de contester ce testament pour erreurs d'écritures suite a la dictée de celui ci (erreur dans le nom de la ville d'habitation du légataire , et erreur dans le code postal qui n'existe pas)peut être assez leger...mais suffisant dans une certaine mesure puisque le dossier médical parle de lui même .....dossier médical que j'ai du un mal fou a obtenir...

Par **Delit33**, le **12/06/2014** à **04:03**

Bonjour,

Vous disposez également d'une action en réduction des libéralités excessives dès le moment ou votre réserve légale n'est pas atteinte.

Par **franck6464**, le **12/06/2014** à **08:26**

Bonjour et Merci delit33 ,
L'action en réduction est déjà entamée tout comme les comptes de mon père à son décès , les libéralités se chiffrent à des milliers d'euros (travaux , chèque de 50.000 euros quand mon père était à l'hôpital pour un début d'avc) mon objectif tu l'a compris est de faire casser ce testament authentique tronqué et bourré de fautes (ville,code postal)

Par **Bovio**, le **17/06/2014** à **09:25**

Bonjour,
Ma maman est décédée en 1997. Mon pere s'est remis a quelqu'un en 1998. Ils ne sont pas mariés fort heureusement car elle est très intéressé par les biens de papa.
Nous avons trouvé une copie de testament écrit. Nous aimerions savoir si ce dernier est valable puisqu'il avance des accords de principe avec moi meme qui non jamais existé. Il ni a pas d'écrit de ma part.
Dans ce testament, il écrit je soussigné Mr xxxx demeurant a xxxxxxxxxxx déclare la séparation de mes biens entre mes 2 filles.
fille 1 epouse XXXX aura la maison de la xxxxx occupé actuellement par des locataires.
fille 2 epouse xxxx aura la maison de xxxx que je vais occuper à partir de juillet 2007 avec Mme xxxxxx xxx demeurant sous mon toit depuis 10 ans (la durée n'est pas correcte)et elle restera sa vie durante dans la petite maison s'il m'arrive quelque chose qui est sur le terrain ou d'un commun accord avec ma 2e fille (je n'ai jamais donné d'accord par oral ou écrit) dans la grande maison une somme de xxxxxxxx euros lui sera versé.
mes autres biens immobiliers et mobiliers et compris l'argent en même l'argent en cours de ma clientèle sera partagé entre mes 2 filles.
telles sont mes dernières volontées.
Fait à xxxxxx le xxxxxxx
Mr xxxxxxx xxxxxx et signature
Cela est difficile a comprendre et la forme est truffée de faute.
Est il valable ou non ?
Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés